

## Mise à jour du téléphone Nokia 7 Plus à la suite d'un dépassement de la limite réglementaire du DAS « tronc »

**Maisons-Alfort, le 25 août 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) prend acte de la mise à jour par la société HMD GLOBAL OY du téléphone portable NOKIA 7 PLUS, afin de respecter la valeur limite de DAS localisé « tronc ».**

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé le téléphone NOKIA 7 PLUS.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ce téléphone aux exigences européennes concernant le DAS localisé « tronc ». Ces exigences impliquent que les terminaux soient évalués à une distance maximale de 5 mm et doivent respecter la valeur limite réglementaire de 2 W/kg. Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant cette limite.

En application du II bis de l'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure la société HMD GLOBAL OY, responsable de la mise sur le marché de ce téléphone, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à la non-conformité constatée sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés.

La société HMD GLOBAL OY a pris la décision de réduire la puissance de son terminal via une première mise à jour. Néanmoins, le contrôle par l'ANFR de cette mesure corrective a mis en évidence une persistance de la non-conformité.

La société HMD GLOBAL OY a donc procédé à une nouvelle réduction de la puissance de ses terminaux via une seconde mise à jour, ce qui a rendu le DAS localisé « tronc » conforme à la limite réglementaire de 2 W/kg. La mise à jour est automatiquement diffusée aux téléphones correspondants, dès lors qu'ils sont connectés à un réseau de données (réseau mobile ou WiFi). L'ANFR a contrôlé l'efficacité de ces mesures correctives et a conclu qu'elles ont mis fin à la non-conformité du téléphone NOKIA 7 PLUS.

L'ANFR a également prononcé une amende administrative d'un montant de 7 500 € à l'encontre de la société HMD GLOBAL OY, conformément au deuxième alinéa du II bis de l'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques, la société n'ayant pas mis fin à la non-conformité dans le délai imparti par la mise en demeure.

### Téléphone Nokia 7 Plus

	Valeur initiale	Valeur après 1 <sup>ère</sup> mise à jour	Valeur après 2 <sup>ème</sup> mise à jour
Version du système	00WW_2_22M	00WW_4_10c_SP01	0WW_4_15D_SP01
DAS « tronc » mesuré	3,48 W/kg	2,15 W/kg	1,58 W/kg

**L'ANFR invite les propriétaires de ce téléphone à vérifier qu'il a été mis à jour et qu'il dispose de la version issue de la 2<sup>e</sup> mise à jour.**

Retrouvez l'ensemble des mesures DAS réalisées par l'ANFR en open data sur notre site [data.anfr.fr](https://data.anfr.fr)

**Pour plus d'informations sur le DAS :**

- [nos vidéos et infographies](#)
- [nos pages dédiées au DAS sur le site anfr.fr](#)